

VIP

Centre de recherche
Versailles Saint-Quentin
Institutions Publiques

APPEL À CONTRIBUTIONS - 2ÈME COLLOQUE « FEMMES CONTRE LE TOTALITARISME »

Cet appel à contributions est lancé dans le cadre du 2ème COLLOQUE « Femmes contre le Totalitarisme » avec pour thème **Insurgées contre la Tyrannie** et dirigé par **Marc Crapez** avec le soutien de la **Fondation de la France libre** et du **VIP de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines**

APPEL À CONTRIBUTIONS

Insurgées contre la Tyrannie

2ème colloque « Femmes contre le Totalitarisme »

Dirigé par **Marc Crapez** avec le soutien de la **Fondation de la France libre** et de l'
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Les 20 et 21 mars 2019

Salle Rabelais

Université Paris Descartes

45 rue des Saints-Pères, Paris 6ème

Constatant une amnésie séculaire sur l'apport des femmes à la pensée et, spécialement, à cette séquence majeure de l'histoire que fut le totalitarisme, on s'attachera à réhabiliter leur réflexion stratégique et leur apport à la philosophie politique. A plus d'un titre, Arendt est l'arbre qui cache la forêt. Le thème de la deuxième édition du colloque « Femmes contre le totalitarisme » sera : « Insurgées contre la tyrannie ».

Au-delà du geste emblématique d'Antigone, le devoir sacré d'insurrection devant la tyrannie est l'un des principes du contrat social, pacte originel ipso facto noué au fondement des sociétés. D'une part, le souverain peut, exceptionnellement, errer et faillir. D'autre part, « *Omni potestas a Deo sed per populum* ». Légitime est donc l'insurrection devant les abus de pouvoir répétés d'un arbitraire caractérisé (a contrario certaines situations furent débloquées par un Consulat transitoire). Le problème soulevé par Plutarque dans ses « Vertus de femmes », au sujet de Léaïna, ou au 16ème siècle, dans « *Vindiciae contra tyrannos* » se réfère aux mêmes principes que les débats autour de l'article 155 de la constitution espagnole : le Catalan Puigdemont est-il un fuyard factieux ou résiste-t-il à une oppression sans issue ?

Cette focale permet une extension du domaine de la lutte antitotalitaire au tyrannicide, voire au geste d'insoumission anti-tyrannique. Des incursions chronologiques hors du 20ème siècle peuvent renforcer la compréhension du phénomène totalitaire. Aussi s'intéressera-t-on d'abord aux dissidentes du totalitarisme, Celia Strachey, Margaret Buber-Neumann ou Eve Curie. Mais une approche comparée pourra porter sur les opposantes à un état de fait tyrannique : sœurs Mirabal, Taslima Nasreen ou Anna Politkovskaïa. Sachant que la médiatisation introduit des oscillations et des biais de perception qui ménagent l'usurpateur (Erdogan face aux kurdes défendus par Leïla Zana) ou usurpent la posture anti-tyrannique (témoignage sujet à caution de Yeon-mi Park sur la Corée du Nord).

L'insurrection anti-tyrannique mène à la résistance, mot tiré du latin *resistere*, qui implique l'engagement dans une action dangereuse. Mais le propre du totalitarisme n'est-il pas d'ôter les possibilités d'insurrection et de résistance ? Toute déviance est pathologisée et sa répression euphémisée. Ainsi, sous le nazisme, les récalcitrants sont réprimés par la loi de décembre 1934 contre le « commérage délictueux », ou par des

tribunaux spéciaux chargés de « prévenir ou détruire les esprits instables ». Ces « ennemis de l'État » sont ensuite placés en « détention préventive », meurent de « causes inconnues », se « suicident », ou sont transférés dans des « centres de réhabilitation » pour être « rééduqués ». Supprimer un être humain est codé en « ramasser un traînard » sous Mao, ou « prendre soin de lui » sous Pol Pot. Il s'agira donc d'appréhender le totalitarisme en ayant à l'esprit sa généralité la plus avérée -le dilemme de l'insoumission à son autorité-, plutôt que sa spécificité la plus poussée -les meurtres de masse.

Les propositions seront évaluées par : Laurent Bouvet, Luisa Ballesteros, Iain Stewart, Delphine Denuit, Eric David, Giulietta Faiella, Sylvain Cornil-Frerrot.

Elles sont à adresser du **8 octobre au 8 décembre** inclus à : eric.david@education.gouv.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Partenaire :